

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 28 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET et Mme Déolinda DE FREITAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 4 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – pacte territoriale france renov' -subvention aux primes d'investissement de la cceda

**HABITAT – PACTE TERRITORIALE FRANCE RENOV' -
SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Entre Dore et Allier ;
- CONSIDERANT la délibération n°11 du 25/11/2024 d'adhésion au PACTE Territorial ;
- CONSIDERANT la signature de la convention PACTE ;
- VU la délibération n°24 du 01/04/2025 instaurant la participation financière au dispositif ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondeait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie afin de réduire le reste à charge ;

Dans le cadre du volet autonomie, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux pour le dossier suivant :

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub
HM-PES-2025-15	PESCHADOIRES	063021963	5 125,00 €	2 563,00 €	256 €	2 819,25 €	55%
HM-SEY-2025-16	Seychalles	063021964	13 200,00 €	9 240,00 €	660 €	9 900,00 €	75%

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire

- De l'autoriser à notifier l'attribution aux dossiers figurant ci-dessus
- D'engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

